

**MAIRIE DE MARCHASTEL**

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 31/03/2018

Reçu en préfecture le 31/03/2018

Affiché le



ID : 048-214800914-20180313-2018\_04-DE

Nombre de conseillers en exercice	7
de présents	5
de votants	5

**N° 04/2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 13/03/2018**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE  
L'EXERCICE 2017 : BUDGET AEP**

L'an deux mille dix-huit et le treize mars à 14 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER.

Etaient absents : MMs Nicolas PERRET et Valérie CHAYLA

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 19 887.34 €
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 10 906.26 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	+ 30 793.60 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>19 887.34 €</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	10 559.25 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	€
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>19 887.34 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	<b>19 887.34 €</b>
<b>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :</b>	

**DEFICIT REPORTE D 002 (3)**

Certifié exécutoire par, Eric MALHERBE, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture , le 13 mars 2018 et de la publication le 13/03/2018

A Marchastel , le 13/03/2018  
Le Maire

